

DEMANDE DE CONTRAT DE RECHERCHE CLINIQUE

APPEL D'OFFRE 2002

La SFAR finance des actions de recherche clinique ou expérimentale spécifiques à l'Anesthésie-Réanimation. Ces contrats de recherche sont destinés aux membres de la SFAR. Les candidats émanant de l'équipe d'un des membres du Comité Scientifique de la SFAR sont exclus de l'appel d'offres. Le financement des projets retenus sera alloué en novembre 2002.

Le dossier est à adresser dactylographié avant le 1er Juin 2002 à la **S.F.A.R.**
(1 original, 3 copies, 12 résumés)

La rédaction se fait sur le document joint en respectant le plan suivant :

1. Renseignements concernant le demandeur et le financement. Le montant total demandé pour la durée du programme est en principe limité à 7 600 € TTC.

2. Résumé

Le résumé qui reprend les principaux éléments de votre dossier sera transmis à chacun des membres du Comité Scientifique, à la différence des dossiers complets transmis aux seuls rapporteurs désignés par le Président du Comité pour instruire votre projet.

Le résumé du programme de recherche doit impérativement être limité au cadre indiqué. Souligner les mots clés

3. Projet détaillé

- Situation actuelle des connaissances sur le sujet
- But du projet
- Malades, personnes ou matériel
- Méthodes
- Résultats attendus (et leurs perspectives)
- Résultats acquis sur le sujet par le responsable scientifique et/ou les équipes collaboratrices (5 à 10 références.)

4. Aspects réglementaires vis-à-vis de la Loi Huriot, de la promotion et du CCPPRB.

CONTRAT DE RECHERCHE SFAR**1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ET LE FINANCEMENT****TITRE DU PROJET:**

Nom, prénom et situation actuelle du DEMANDEUR :

Année de naissance :

Hôpital :

Service :

Téléphone :

Télécopie :

Nom, prénom du RESPONSABLE SCIENTIFIQUE :

Hôpital ou Labo :

Service :

Téléphone :

Télécopie :

Nom et prénom du CHEF DE SERVICE (si différent du précédent) :

Hôpital :

Service :

Téléphone :

Télécopie :

COMPOSITION DES EQUIPES PARTICIPANTES, DONT CELLE DU DEMANDEUR (1)

NOM - PRENOM	FONCTION	% (2)	Organisme	Signature (3)
Equipes associées				

(1) Compléter sur papier libre si nécessaire

(2) Indiquer pour chaque participant le pourcentage de temps consacré à la recherche

(3) Seule la signature du responsable scientifique de chaque équipe est requise.

CONTRAT DE RECHERCHE SFAR

Nom du DEMANDEUR :

Titre du projet de recherche :

Coût total du projet : €
-------------------------------	---------

Financements déjà obtenus (1)

- | | |
|--|-------|
| • Organisme de recherche (préciser) | |
| • Conseil scientifique de la faculté : | |
| • Centre Hospitalier : | |
| • Autre (préciser) : | |

Justification du financement demandé à la S.F.A.R.

Fonctionnement (nature) :

Sous-total €

Mission (en précisant les objectifs) :

Sous-total €

Equipements (nature) :

Sous-total €

TOTAL €

(1) Préciser l'organisme, l'Université ou le Centre Hospitalier concerné.

CONTRAT DE RECHERCHE SFAR

Nom du DEMANDEUR :

Titre du projet :

**OBLIGATIONS DU DEMANDEUR ET DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE
DANS LE CAS OU LE PROJET DE RECHERCHE
EST SUBVENTIONNE PAR LA SFAR**

- 1. Respecter les obligations légales relatives à la loi sur la protection des personnes qui se prêtent aux recherches biomédicales.**
- 2. Les publications scientifiques faisant suite aux travaux devront mentionner l'aide de la SFAR et le n° du contrat.**
- 3. Fournir un rapport final au Comité Scientifique de la SFAR, , assorti d'une publication (rapport court, revue générale et/ou article original) aux AFAR.**

Signatures:

Le Demandeur

Le Responsable Scientifique

Le Chef de Service

CONTRAT DE RECHERCHE SFAR

**LISTES DES PUBLICATIONS DES MEMBRES DE L'EQUIPE PARTICIPANT
EFFECTIVEMENT AU PROGRAMME**

(Continuer sur papier libre, en numérotant les pages, 1.5, 1.6, 1.7, etc...)

CONTRAT DE RECHERCHE SFAR

RESUME

Année:

Nom, prénom du DEMANDEUR :

Laboratoire/Directeur/Adresse

Subvention demandée:

Téléphone:

Télécopie:

TITRE DU PROJET

RESUME

Préciser les objectifs, les méthodes, les résultats attendus : Souligner les mots-clés
(10 au maximum)



CONTRAT DE RECHERCHE SFAR

DEMANDEUR :

EXPOSE DU PROGRAMME DE RECHERCHE
(Selon le plan indiqué)

(Continuer sur papier libre, en numérotant les pages 3.1, 3.2, 3.3, etc...)

CONTRAT DE RECHERCHE SFAR

ASPECTS REGLEMENTAIRES VIS A VIS DE LA LOI HURIET, DE LA PROMOTION ET DU CCPPRB

Il vous est demandé de prendre connaissance avec attention des recommandations de la déclaration d'Helsinki modifiée à Tokyo.

Vous devez vous conformer à la loi de protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales du 20 Décembre 1988, modifiée par la loi du 23 Janvier 1990.

Tout essai ou expérimentation organisé et pratiqué sur l'être humain doit désormais faire l'objet d'une autorisation. La loi du 20 Décembre 1988, applicable dans l'ensemble de ses dispositions depuis le 1er Janvier 1991, précise les conditions de cette autorisation qui suppose l'intervention d'un promoteur, l'avis d'un comité consultatif de protection des personnes, l'envoi par le promoteur d'une lettre d'intention au Ministre chargé de la santé.

- Estimez-vous vous-même :

- **Que certains de ses aspects posent des problèmes d'éthique ?**
- **Si oui lesquels ?**

**- Avez-vous demandé à un organisme d'assurer la promotion de cet essai ?
(Ou l'avez-vous déjà fait ?)**

- **Si oui lequel ? (Réponse à joindre au dossier)**

- Avez-vous, le cas échéant, l'intention de saisir un comité consultatif de protection des personnes dans la recherche biomédicale (ou l'avez-vous déjà fait ?)

- **Si oui lequel ? (Réponse à joindre au dossier)**

Date:

Signature du DEMANDEUR ;